

Canton de LA BRESSE

COMMUNE de LA BRESSE**A R R E T E****N° 175/2018*****TRAVAUX DE CREATION
D'UN POINT DE
LIVRAISON A
PUISSANCE
SURVEILLEE ET
RENFORCEMENT DU
RESEAU BT*****Du 11 juin 2018 au 2 juillet
2018****Réglementation du
stationnement et de la
circulation.**

Le Maire de la Commune de LA BRESSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 ainsi que L 2213 à L 2213-4 ayant trait aux pouvoirs du maire en matière de circulation routière,**VU** la demande formulée le 4 juin 2018 par l'entreprise MOLINARI SAS de CORNIMONT pour des travaux de création d'un point de livraison à puissance surveillée et renforcement du réseau BT, traverse du Jardin à LA BRESSE.**VU** le Code Pénal notamment l'article R610-5,**CONSIDERANT** qu'il importe de prévoir à cette occasion une réglementation momentanée de la circulation et du stationnement afin d'assurer la pleine sécurité des agents chargés des travaux, des usagers de la route et de prévenir tous risques d'accidents.**CONSIDERANT** que ces travaux nécessitent pour des raisons de sécurité la mise en place d'une signalisation routière temporaire ponctuelle ; route barrée à la circulation des véhicules.**ARRÊTE****Article 1:**A compter du **11/06/2018** et pendant toute la durée des travaux, les mesures suivantes de circulation et de stationnement seront appliquées traverse du Jardin.

- La circulation sera interdite à tous les véhicules sauf le week-end.
- Le stationnement sera interdit des deux côtés de la chaussée dans la zone de travaux.
- Un cheminement piétonnier de minimum 1 mètre de large devra être mis en place.

Article 2 :

La signalisation nécessaire sera mise en place et entretenue par l'entreprise MOLINARI SAS chargée des travaux sous la surveillance des STM.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la loi.

Article 4:

Copies du présent arrêté seront remises pour exécution, chacun pour ce qui le concerne à :

- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie à SAULXURES/MOSELOTTE.
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers.
- Monsieur le responsable des Services Techniques Municipaux.
- Monsieur le responsable de la Police Municipale de LA BRESSE.
- Entreprise MOLINARI SAS de CORNIMONT (88).

Fait à LA BRESSE, le 07 JUIN 2018

Le Maire

Hubert ARNOULD



Extrait affiché le 07 JUIN 2018

Retiré de l'affichage le

Le Maire,